

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
08 juillet 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	X		
Karine Martin	X		
Michel Falzon		André Laffaire	
Corinne Ferland	X		
Guillaume Pélissier	X		
Colette Coste	X		
André Laffaire	X		
Ginette Lapeye	X		
Jean-Claude Cappe		Karine Martin	
Marie-Pierre Cessat	X		
Paul Monteil		Colette Coste	
Sophie Puydebois			X
Alain Gaillard		Gérard Soler	
Sandrine Corblin	X		
Philippe Martin	X		
Vanessa Laugeois	X		
Marc Denysiak	X		
Amandine Boucharel	X		
Pierre Bouché	X		
Ginette Valeille	X		
Daniel Geneste	X		
Christine Arliguie			excusée
Patrick Duverger	X		

21 voix exprimées

Secrétaire : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2017

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 10 juin 2017

- Achat de fournitures pour différents services - choix de l'entreprise : entreprise retenue PGDIS MAJUSCULE
- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre « événement climatique » (tempête) d'un montant de 7 055,90 euros
- Défense incendie 2017 : choix du maître d'œuvre. Bureau d'étude retenu : DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
- Contrat de vente de Gaz avec ENGIE
- Contrat de vente de Gaz avec ENGIE (annule et remplace le n°12)

FINANCES

1- Admission en non-valeur 2017

Mme Ferland expose que M. le trésorier demande la mise en non-valeur d'un montant de 82,20 et de 407,38 euros pour deux recouvrements impossibles à obtenir. Il s'agit de deux dettes sur le centre de loisirs concernant deux familles.

Unanimité

2- Décision modificative n°2 : Ajustement de crédits suite à attribution de subvention

Mme Ferland précise qu'il s'agit d'un réajustement de budget suite à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental pour l'agrandissement du cimetière. Afin d'équilibrer le budget, l'augmentation se fera sur les dépenses en matériel service technique.

Unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3- Avis sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire de Cosnac.

Mme Martin lit la délibération qui expose que la commune avait envisagé une réorganisation du temps TAP suite à l'audit mené sur le Centre Municipal Adrien Teyssandier. Des réflexions ont donc été menées puis stoppées en raison des élections présidentielles ; l'idée du passage possible à la semaine des 4 jours étant soulevée.

Un avis des 2 conseils d'écoles a été demandé et simultanément des précisions provenant de l'Etat se dessinaient sur le passage à la semaine à 4 jours, pour les communes qui le souhaitent en suivant la procédure suivante : obtenir l'avis des conseils d'école puis celui du conseil municipal, enfin décision définitive du DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).

Cette délibération propose donc aux membres de suivre l'avis favorable des 2 conseils d'école et donc d'émettre un avis favorable sur la base de 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et le mercredi matin en TAP ou ALSH puis d'attendre la réponse du DASEN afin de mettre en place l'organisation et la communication.

M. le Maire explique que sur ce dossier, il y a eu confusion entre vitesse et précipitation. On a tout entendu et son contraire. Le décret n'a été publié que le 27 juin au journal officiel. Le 30 juin, l'inspection académique (IA) a indiqué par courrier que les demandes de dérogations devraient lui parvenir, en ayant respecté la procédure expliquée en amont, avant le 7 juillet, délai de rigueur.

Après avoir pris l'attache de l'IA, M. le Maire a envoyé le dossier à l'IA en sollicitant un report pour l'envoi de la délibération, les membres du conseil municipal de Cosnac étant déjà convoqués pour le 08 juillet au matin. Cette requête a été accordée et dès lundi, le nécessaire sera fait pour donner le retour du CM.

M. le Maire explique aux membres du conseil, les résultats à l'unanimité du conseil d'école maternelle en présence des enseignants et des parents d'élèves élus. Tous convaincus que ce rythme n'est vraiment pas adapté

à des enfants de cet âge. Le passage aux 4 jours est possible sur notre commune car elle dispose de son propre centre de loisirs.

M. Geneste demande les résultats de l'école élémentaire. L'avis est également favorable mais il y a eu 2 avis contre et 3 abstentions pour certains parents dont les enfants quittent le primaire et un enseignant qui se pose des questions sur la mise en place des APC.

A ce sujet, M. le Maire propose d'envisager une réflexion pour un tarif spécifique sur la première année scolaire pour le paiement du mercredi matin afin d'aider certains parents. Ce changement de rythme va vers une suppression du fonds de soutien de l'état pour les TAP.

La question du transport scolaire est posée. Pas d'incidence pour la commune de Cosnac car ce transport ne concerne que des enfants Cosnacois. M. le Maire explique qu'à partir du 1er septembre 2017, la compétence transport reviendra à la région qui a passé convention avec le Conseil Départemental qui continuera de gérer. Donc pas de changement pour la rentrée prochaine avec tout de même à ce jour un point d'interrogation pour les mercredis pour Cosnac.

Mme Martin apporte d'autres éléments sur ce changement d'un point de vue purement communal. Un changement bénéfique pour l'organisation du temps de travail du personnel d'animation qui selon l'audit était à revoir. Il en est de même pour les ATSEM qui rencontrent des difficultés de gestion dans leur emploi du temps devenu trop soutenu. Mme Martin espère que ce retour aux 4 jours empêcherait des départs d'enfants vers les écoles privées qui avaient gardé ce rythme.

Mme Martin apporte des informations récentes sur l'organisation des APC ; les professeurs des écoles pourraient les réaliser les mardis et jeudis matin avant le début de l'école.

Mme Martin donne des précisions sur l'organisation du mercredi matin, les 3 heures TAP seront rassemblées sur les mercredis de 9h à 12h ce qui correspond aux 45 minutes à ce jour en fin de chaque journée d'école. Il est envisagé un passage sous ALSH ; ce changement ne change pas le nombre d'heures d'enseignement pour les enfants.

M. Laffaire est contrarié que le débat de fonds ne soit pas abordé, pour lui ce qui est en cause est la durée de la journée et non la durée de la semaine et le retour à la semaine à 4 jours n'est pas la solution.

M. Geneste dit que ce problème de fonds n'allait pas être réglé localement.

Divers sujets ont été soulevés comme l'impact sur le tourisme ; le problème des gardes alternées ; le bouleversement quand les écoliers passent au collège ; la fin des cours 15 jours environ avant la date officielle ; la durée de la période scolaire...

M. Geneste note que le plus inquiétant, c'est le système à la carte. Il faut plus de cohérence et plus de possibilités de coordination. M. le Maire précise que la réunion agglo (toutes les communes et les divers services liés aux affaires scolaires) s'est tenue pour éviter cela.

Mme martin apporte des précisions sur la communication qui sera faite aux parents car la fin de l'année a sonné. Cette communication se fera par tous les moyens de communication dont dispose la commune.

M. Martin trouve regrettable de ne pas avoir de vrai retour sur ce dispositif au niveau national et pourquoi ne pas prendre exemple sur l'organisation des pays nordiques ?

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut revenir aux fondamentaux soit qu'en fin de primaire, tous les élèves sachent lire, écrire et compter.

2 abstentions : Marc Denysiak et André Laffaire

et 19 votes pour

levée de la séance à 10h14

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER

